ASSOCIATION INTERCOMMUNALE **CONSEIL INTERCOMMUNAL**

Nyon, le 29 mars 2022

AUX MEMBRES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL POLICE NYON RÉGION

CONVOCATION séance ordinaire n° 03-2022

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Conseil Intercommunal de l'Association Police Nyon Région est convoqué en assemblée le :

MERCREDI 13.04.2022 à 20h00

Prangins – La Place 2 – Maison de commune

Ordre du jour :

1. Appel - assermentation
2. Approbation du procès-verbal ~~PV01-2021~~ PV02-2022, séance du ~~22 septembre 2021~~ 9 février 2022
3. Approbation de l'Ordre du jour (point 6 & 7 sans objet)
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Communications du Comité de Direction
6. ~~Initiatives (dépôt de motions, postulats, interpellations)~~
7. ~~Réponses aux motions, postulats, interpellations, questions~~
8. Rapports des commissions
 - **Préavis N°01/2022 – Comptes 2021** **(COGEST)**
 - **Préavis N°02/2022 – Rapport de Gestion 2021** **(COGEST)**
 - **Préavis N°03/2022 – Crédit radar CHF 99'973** **(EQUIP)**

N.B. : les documents annexes, PV, préavis, vous sont transmis par courrier électronique et mis à votre disposition sur le site de la police (accès sécurisé pour les membres du conseil intercommunal).
https://extranet.police-nyon-region.ch/login

Nous avons le plaisir de pouvoir rétablir à la clôture de la séance un verre de l'amitié, lequel est offert par la commune de Prangins.

*Nous rappelons que la présence de chacun(e) est obligatoire. Les absences aux séances doivent être excusées avant la séance, dans la mesure du possible par écrit. Toute communication au bureau peut être déposée à l'adresse **bourquir@carabon.ch***

Prochaine séance du Conseil intercommunal : mercredi 21 septembre 2022, dès 20h00 – à Crans – Caveau communal – rue du Grand Pré 25.

En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous adressons Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Pour le bureau du Conseil Intercommunal

Claude Favre
Président

Raphaël Bourqui
Secrétaire

Police NyonRégion

Conseil Intercommunal de la Police de la région de Nyon

Procès-verbal

Numéro	03 - 2022	
Séance	ordinaire	
Date	**13.04.2022**	
Lieu	Prangins – La Place 2 – Maison de commune	
Heure	20h00	Fin de séance à 21h20
Auteur PV	Raphaël Bourqui (Secr)	
Distribution : aux personnes ci-dessous		
Prochaines séances Lieux encore à définir	**21 septembre 2022 - Nyon, route de Champ-Colin 4 - Bâtiment SDIS - séance ordinaire**	

Présent(e)s	Alberti Marina Auberson Jacques Böhler Patrick Brunwalder Alex Chauvet Christine de Bourbon Parme Louis Diserens Marius Favre Claude Gautier-Jaques Yves Gennai Ilithyia Gerber Joëlle Kohler Olivier Pegada Jean-Emmanuel Pommaz Quentin Sauerlaender Michael Soldini Sacha Uldry Doris Vuagniaux Christine Vuille Jean-Pierre	Excusé(e)s Absent(e)s Démissions	Duszewska Jolanta Daverio Justine Donnet Jonas

Le président ouvre la séance et soumet à l'assemblée de placer l'approbation de l'ordre jour.
Décision : **acceptés par 16 voix, 2 abstentions**

Ordre du jour :

1. Appel & Assermentation 2
2. Approbation de l'ordre du jour (point 6 & 7 sans objet) 2
3. Approbation du procès-verbal PV02-2021, séance du 9 février 2022 3
4. Communications du Bureau du Conseil 3
5. Elections statutaires (point ajouté à l'ordre du jour en début de séance) 3
6. Communications du Comité de Direction 3
7. ~~Interventions (dépôt de motions, postulats, interpellations)~~ 3
8. ~~Réponses aux motions, postulats, interpellations, questions~~ 3
9. Rapports des commissions 4
10. Divers (ajouté à l'ordre du jour en début de séance) 5

Le Président salue le CoDir et l'adjoint au Secrétaire général M.Ramel, les membres du conseil ainsi que le commandant ad interim de la Police de Nyon, le Cap Schmidt.
Le Président remercie la commune de Prangins pour la mise à disposition de la salle et la verrée à l'issue de la séance.

Délibérations :

1. Appel & Assermentation
Est assermenté : Alex Braunwalder (Nyon)

Quorum : 19 membres sur 22 sont présents, le quorum (12) est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour (point 7 & 8 sans objet)

Prés : annonce des élections statutaires selon l'art 10. Elles seront traitées au point 5 (ajouté), ce qui implique un décalage de la numérotation.
Annonce l'ajout d'un point numéro 10 « Divers » qui a échappé sur l'ordre du jour.

Constate que la convocation est conforme aux statuts et que les documents ont été reçus.
Les points 7 & 8 sont sans objet, il soumet de ne pas les ouvrir.

Décision : **acceptés par 18 voix (l'unanimité)**

3. Approbation du procès-verbal PV02-2021, séance du 9 février 2022

Prés : constate que le procès-verbal ne fait pas l'objet de demandes de modifications.

Décision : **acceptés par 16 voix et 2 abstentions**

4. Communications du Bureau du Conseil

Prés : Partage une expérience : 4 heures avec les policiers de la PNR le soir du vendredi 18 mars. Ce moment a été très instructif pour connaître les activités de la police. Il demande au Cap Schmidt de transmettre ses remerciements au Lt Guex et à toute son équipe pour leur accueil chaleureux.

5. Elections statutaires (point ajouté à l'ordre du jour en début de séance)

Prés : en référence à l'art 10 des statuts, il doit être procédé aux élections annuelles : du Président, du vice-Président, des scrutateurs et leurs suppléants.
Le président cède la place au vice-président pour conduire la première élection.

M. Gauthier-Jaques : propose M.Favre qui accepte d'être candidat pour une réélection à la présidence.
M. Favre est réélu tacitement par acclamation comme **Président,**

Prés : prend à nouveau son poste pour la poursuite de la séance. M. Yves Gauthier-Jaques qui accepte d'être candidat est proposé pour sa réélection à la vice-présidence.
Un appel à d'autres candidatures est lancé.

RFL : précise que, selon les statuts - accessibles sur intranet et sur le site de la PNR - la présidence du Codir et du Conseil ne peut pas être attribuée à la même commune (Nyon est donc exclu des candidatures à la présidence du Conseil). En revanche la fonction de vice-Président n'est pas touchée par cette restriction.

M. Diserens : se porte candidat

Prés : le vote à bulletins secrets aboutit sur 12 voix pour M. Gauthier-Jaques et 6 voix pour M.Diserens
M. Gauthier-Jaques est réélu en qualité de **vice-Président**

Prés : annonce que les scrutateurs acceptent de poursuivre dans cette fonction : sont réélus par acclamation : **Mme Chauvet** et **M. Pegada**.
annonce que les scrutateurs suppléants acceptent de poursuivre dans cette fonction : sont réélus par acclamation : **Mme Duszenska** et **M. Louis De Bourbon Parme**.

6. Communications du Comité de Direction

RFL : M.Middleton est excusé pour la séance, retenu par ses obligations de Syndic de Crans

Opération Phoebus : le dispositif policier déployé les week-ends d'été, dédié à la surveillance des lieux animés (plage des Trois-Jetées, jardin du Conservatoire – entres-autres) est rétabli dès le weekend de Pâques.

La validation du préavis 8/2021 par le Conseil a permis l'embauche de 6 aspirants policiers qui intégreront l'école de police de Savatan le 1er septembre de cette année.

7. ~~Interventions (dépôt de motions, postulats, interpellations)~~

Sans objet, ce point n'est pas ouvert

8. ~~Réponses aux motions, postulats, interpellations, questions~~

Sans objet, ce point n'est pas ouvert

9. Rapports des commissions

01/2022 – Compte 2021 **(CoGest)**

M.Pommaz : exprime les conclusions du rapport et recommande de suivre la position, favorable à l'unanimité, de la commission.

Prés : Constate qu'il n'y a pas de question et ouvre le vote.
Décision : **accepté par 18 voix, l'unanimité**

02/2022 – Rapport de Gestion 2021 **(CoGest)**

M. Pommaz : exprime les conclusions du rapport et recommande de suivre la position, favorable à l'unanimité, de la commission

M. Diserens : Opération PHEBUS page 18 en relation avec projet DIVERSITAS page 31. Est-il prévu que DIVERSITAS serve à la prévention (comme PHEBUS) ?

RFL : sujet à discuter, mais actuellement la liaison fait craindre la dilution de l'information. En opérationnel le personnel est attentif à éviter la discrimination.

Prés : remercie pour la qualité du rapport et des prestations policières, constate qu'il n'y a pas de question et ouvre le vote.
Décision : **accepté par 18 voix, l'unanimité.**

03/2022 – Crédit radar CHF 99'973 **(Equip)**

M. Vuille : fait la lecture des conclusions du rapport
A la question pourquoi un nouveau radar ? Réponse : Pour permettre le contrôle bidirectionnel qui est plus efficace au niveau de la prévention. Il est mal perçu par les usagers d'être sanctionné alors qu'à contresens le dépassement de vitesse peut être flagrant sans aucune pénalité.

RFL : les radars ont un impact significatif sur la baisse des infractions, les chiffres le prouve.

Cap Schmidt : exemple à la tour d'eau de Prangins : de 11.2% à 1.2 %.
Le radar mobile permet de sanctionner les habitués qui partent en excès de vitesse dès le radar fixe dépassé. L'objectif du respect de la limite de vitesse est neutralisé et la sécurité affectée. La prévention sans répression est inefficace, on ne peut s'absoudre de répression.

M. Auberson : déplore la réception tardive du préavis (avec le rapport). Le délai court ne permet pas de soumettre des questions à la commission.

M. Böhler : pourquoi avoir attendu 2 ans pour acquérir un radar bidirectionnel ?

Cap Schmidt : À la suite d'une opportunité, en 2021 la PNR a pu acquérir à un prix très favorable une remorque radar d'occasion auprès de la police tessinoise. Précisons qu'elle n'était équipée que d'un radar permettant de fait un contrôle unidirectionnel. À la suite de sa mise en service des contraintes, respectivement des impossibilités d'utilisation liées à cette particularité sont apparues. Celles-ci ont mis en évidence la pertinence de compléter l'équipement de cette remorque. Ces réflexions ainsi que les diverses démarches exploratoires idoines expliquent cette capsule temporelle.

M. Auberson : Les recettes pour des infractions sont 33% supérieures au budget

RFL : La prévision est prudente pour éviter de faire de la répression un objectif financier pour le personnel.

M. Auberson : quid du taux d'infraction moyen ?
Cap Schmidt : ce sont les infractions qui sont limitées à l'échelon de la verbalisation.

M. Gauthier-Jaques : prévention en zone 30 km/h, il manque des aménagements pour abaisser la vitesse.
RFL : Nyon est actif dans ce sens avec une commission qui travaille sur l'espace public, la PNR y participe. Chaque aménagement routier est étudié au niveau structurel et équipement.

M. de Bourbon Parme : achat du radar d'occasion en 2015, quel avenir pour cet équipement ?
Cap Schmidt : La durée de vie de ces équipements est régulée par leur capacité à passer les tests d'homologation de METAS. Nos expériences démontrent qu'en usant de ce type de matériel dans des conditions optimisées, leur durée de vie peut être allongée. Ainsi, nous agissons en lien de cet objectif. Précisons qu'ainsi, soit par l'évolution des normes/lois et/ou à la suite de l'impossibilité de réussir les tests d'homologation, l'appareil concerné sera désactivé.

RFL : il n'a y pas d'autre acquisition de radar prévue pour cette législature.

M. Auberson : quid des contrôles de vitesse des vélos électriques et motos si la prise du radar est de face
Cap Schmidt : de face, les cyclistes échappent, les cycles avec immatriculation sont sanctionnés.
Les motards sont parfois identifiés, l'interpellation est possible par des recoupements d'informations entre policiers (marque, couleur, habillement du motard).
Quid de la trêve hivernale ? C'est quelques jours entre Noël et Nouvel An sans contrôle avec les radars mobiles.

M. de Bourbon Parme : les ASP sont-ils appelés à effectuer des contrôles radars
Cap Schmidt : non, ce n'est actuellement pas légal
M. Ramel : à l'avenir, les ASP pourront être impliqués, s'ils sont rattachés à un corps de police

Prés : Constate qu'il n'y a pas de question et ouvre le vote.
Décision : **accepté par 15 voix avec 2 refus, 1 abstention**

10. Divers (ajouté à l'ordre du jour en début de séance)

M. Diserens : suggère de choisir une transmission du rapport de gestion dans une forme la plus écologique possible.
RFL : le rapport de gestion est délivré aux communes et aux collaborateurs. La qualité du document est aussi une marque de sérieux de l'institution et de reconnaissance du travail effectué. Sur demande, il est envisageable de le recevoir uniquement par fichier informatique.

M. Braunwalder : souhaite des informations au sujet de l'inauguration de l'hôtel de police
RFL : dans planification idéale, les portes ouvertes seraient à fin mars 2023. Comme pour bâtiment public, la population sera invitée pour une visite. Le Conseil ne sera pas oublié.

M. de Bourbon Parme : demande une actualisation – mise à jour – des documents sur intranet.

Secr : annonce que la groupe whatsapp demandé par le Conseil en fin de législature 2016-2021 est en cours d'établissement. Toutefois un membre s'est déjà retiré du groupe.

Tous : le principe est à garder et le groupe wahtsapp à rétablir.

RFL : confirme l'annonce (PV02-2022 – Divers) le « 117 express » sera transmis au Conseil par courriel.

Cap Schmid : exposé avec projection du **RAPPORT ANNUEL DE DEONTOLOGIE**

Prés : remercie le Cap Schmidt pour sa présentation.
Clôt la séance.

Le Président

Le Secrétaire

Rapport de déontologie 2021

Capitaine Christophe Schmidt

Conseil intercommunal, avril 2022

Gestion des dossiers

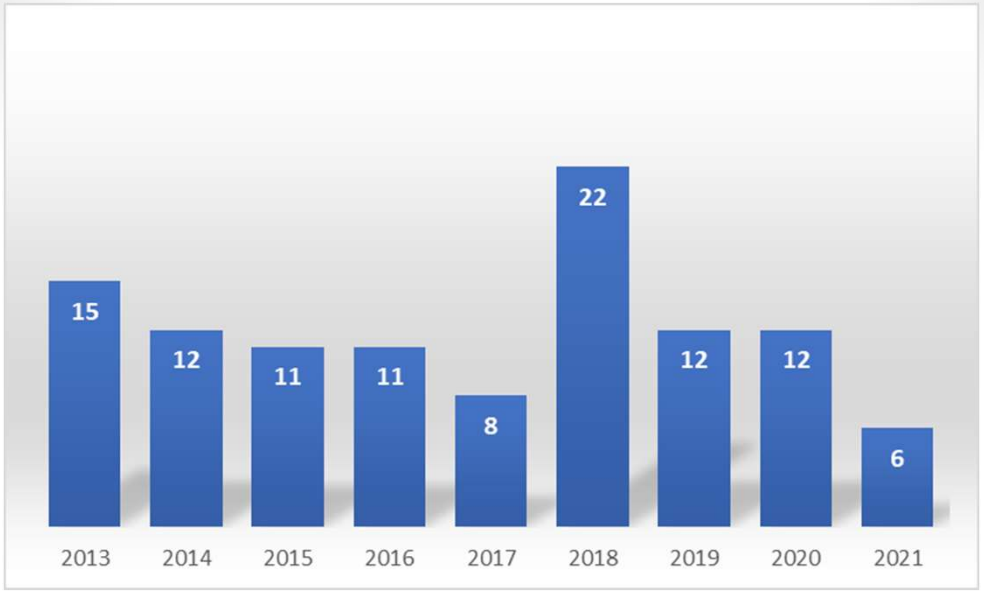
- Par le préposé à la déontologie de la PNR
- Résolution des cas:
 - Réponse écrite
 - Appel téléphonique
 - Lorsque nécessaire, rencontre ou séance de médiation
- Esprit constructif visant à la clarification des situations et à l'amélioration constante des pratiques professionnelles

Natures des doléances

Quatre thèmes prépondérants:

- Attitude
 - Manque de considération ressenti par les personnes qui ont affaire avec la police
- Accueil
 - Qualité de l'accueil ou de la réponse téléphonique
- Contrainte
 - Usage de la contrainte physique
- Légitimité
 - De l'intervention

Nombre de cas



- Le nombre de cas en 2021 est sensiblement plus bas que ceux des années précédentes
- Tendance relativement stable, à l'exception d'un pic relevé en 2018*
- **Sur les 6 cas recensés en 2021, seul un était partiellement fondé**

*sur les 22 cas recensés en 2018, quatre étaient fondés

Pourcentage de cas signalés

Année	Sollicitations	Cas signalés	%
2013	6709	15	0,22
2014	6999	12	0,17
2015	6666	11	0,17
2016	6638	11	0,17
2017	6862	8	0,12
2018	7000	22	0,31
2019	6872	12	0,17
2020	7072	12	0,17
2021	7325	6	0,08

Peu de cas litigieux au regard du nombre total de sollicitations enregistrés par la PNR

Constats

- Dans la majorité des cas, les doléances découlent de situations d'**incompréhension** ou de **mauvaises interprétations**

- Une **bonne prise en charge** des cas annoncés (écoute active) permet au citoyen de mieux comprendre les enjeux de la profession et ainsi, de dissiper les incompréhensions

- Les policiers sont soigneusement formés à l'**éthique policière** et ont conscience des implications qui en découlent dans leurs activités quotidiennes

Questions ?

Merci de votre attention